

Dimanche le 20 mars 2011

Sujet : Mémoire sur le projet éolien de Saint-Valentin

Madame Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec)
G1R 6A6
Courriel : eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca

Madame,

Le texte qui suit sera le mémoire écrit sur le projet éolien de Saint-Valentin. La page que vous lisez est celle contenant les renseignements personnels tels qu'adresses et numéros de téléphones. Elle comprendra également les renseignements personnels d'une personne interrogée pour l'écriture du mémoire. Je souhaiterais donc que cette page reste **confidentielle**.

J'aimerais aussi vous indiquer que mon intention est de transmettre un mémoire par écrit **mais de ne pas le présenter en audience**.

Mes coordonnées sont :

Werner Van Hyfte

Coordonnées de la personne interrogée :

Éric D'Oosterlinck

Mémoire présenté au BAPE sur le projet éolien de Saint-Valentin.

Le texte qui suit sera, pour moi, une analyse de différents points sur le projet éolien que veut instaurer Trans Alta dans la municipalité de Saint-Valentin et Saint-Paul-de-l'Île-aux-noix. Mon nom est Werner Van Hyfte, je suis un producteur agricole de Saint-Cyprien de Napierville. Ma terre se situe entre le parc éolien de Saint-Valentin et celui du projet Mohawk à Saint-Cyprien.

Je suis tourmenté par ce projet car je sens bien qu'il se crée un fossé entre les producteurs qui signent pour en avoir et ceux qui n'en veulent pas. Quand on demande à ceux qui en veulent le pourquoi de leurs décisions, la réponse est unanime et revient toujours à l'argent. J'ai l'impression que certains signataires ont peu analysé le contrat, les effets et les répercussions de leurs gestes. Comme si le signe du dollars était suffisant pour accepter de céder nos terres à une multinationale pour qu'ils puissent y instaurer leurs infrastructures. Un producteur m'a dit qu'il était comptant car la compagnie va lui reconstruire son chemin de ferme. Ce chemin servira à la compagnie pour le passage des camions lors de la construction et l'entretien une fois l'équipement installé. Ce chemin aura une largeur de 13m lors de la construction et sera diminué à 5m à la fin des travaux. Ce chemin doit être durci afin de permettre le passage des camions et des équipements lourds. Il en est de même pour la surface de travail autour de l'éolienne. Ils doivent avoir accès au chantier et ce même pendant ou après la pluie. Les pneus de camions sont gonflés avec des pressions d'environ 90 lbs, ce qui en fait de très bon compacteur pour le sol. En plus, les camions à bétons n'ont pas de suspension sur les essieux arrières car ils seraient trop propices à la verse, La vibration mécanique est directement transmise aux roues créant ainsi une compaction encore plus présente. Après les travaux, 8m du chemin est retourné à l'agriculture mais je peux vous dire, en connaissance de cause que la terre ne produira pas bien pour de nombreuses années. Un sol compacté (très compacté dans ce cas ci) peut prendre une dizaine d'année avant qu'on ne voie plus les effets dévastateurs de la compaction. Même en passant une sous-soleuse (machine agricole pour fragmenter le sol), les effets ne sont qu'un pansement sur une plaie ouverte.

L'éolienne est une façon de transmettre la force du vent, par moyen mécanique, en énergie sous forme électrique. Sur la ferme, nous utilisons

compagnie Delvano spécialisée en matériel d'entretien des cultures. Il m'a dit qu'il restait proche d'un parc éolien et c'est pourquoi je l'ai appelé pour avoir plus d'information. Un parc de 8 éoliennes est installé dans la municipalité voisine, soit celle de Pontacelle. Les éoliennes sont installées au minimum de 700m de tout habitation quand ils ne sont pas du côté des vents dominants. Pour ce parc, environ 5 km sont disponibles dans la direction des vents dominants pour minimiser les influences sonores. Le deux tiers du mat est en béton tandis que le tiers du haut est en métal. Ceci est également pour minimiser le bruit mais est moins beau du côté esthétique. La compagnie qui gère les éoliennes offre maintenant un service téléphonique pour permettre aux producteurs proche du parc d'appeler pour arrêter la rotation des engins le temps d'effectuer des travaux de précisions dans les champs (pulvérisation, semis, etc.). Ce service a été rendu possible suite aux problèmes résultant de l'effet stroboscopique causé par la lumière du soleil qui passe au travers des pales. Cela cause des difficultés aux producteurs pour se concentrer à la suivie des rangs de cultures. Les troubles se résument par des nausées, mal de têtes, troubles de concentration etc. Les éoliennes arrêtent, suite à l'appel, durant quelques heures le temps d'exécuter le travail et repartent automatiquement après un délai déterminé. La compagnie arrête seulement le ou les éoliennes dérangeant le producteur. Évidemment, ce service n'est pas disponible pour les citoyens qui ont cet effet dans leurs fenêtres d'habitation.

Il y a un point sur lequel j'aimerais m'attarder et c'est sur la responsabilité à long terme du promoteur. Je prends pour exemple des compagnies qui ont été ou qui sont encore des multinationales puissantes et solides tel que General Motors, Chrysler etc. Ces compagnies ont passé à deux doigts de la faillite. Sans l'aide du gouvernement, ces compagnies n'existeraient probablement plus. Il n'est pas impossible que des compagnies comme Trans Alta vendent leur projet à d'autres entités. Cela peut avoir des répercussions sur les clauses de contrats envers les propriétaires terriens et envers les municipalités. Il est peut-être peu probable mais pas impossible qu'une compagnie comme Trans Alta ou Venterre fasse faillite. Je crois que ce qui me dérange est de savoir quelle est la force du contrat suite à la faillite du propriétaire d'un parc éolien.

Je suis un producteur agricole de 36 ans qui a décidé de vivre de la terre avec les pour et les contres du métier. Il n'est pas facile, de nos jours, de s'établir dans le domaine agricole et je dois admettre qu'il est alléchant d'embarquer dans un projet d'éoliennes où l'argent nous est offert sur un

beaucoup d'instruments mécaniques, que ce soit pour le travail des sols, la récolte des cultures ou encore la manutention des grains. Et je peux vous dire que des pannes majeures arrivent même si l'entretien est fait avec minutie. Avant de suivre mon cours de gestion et exploitation d'entreprise agricole, j'ai étudié et travaillé 3 ans en entretien d'aéronefs. L'entretien des avions et hélicoptères commerciaux est régi par le gouvernement fédéral et les règles à suivre sont très strictes et doivent être respectées. Chaque travail exécuté sur un aéronef est signé par le mécanicien et ensuite inspecté et signé par un inspecteur. Malgré cette procédure inflexible, il y a quand même des pannes qui arrivent et qui sont parfois majeures. Où je veux en venir avec ces propos est que les éoliennes, malgré un bon entretien, risquent de présenter des problèmes d'ordre mécanique parfois majeures. Ces défaillances peuvent nécessiter des grues et de l'équipement ayant besoin de plus de 5m de chemin. Est-ce que le promoteur va de nouveau reprendre la servitude pour avoir accès au chantier? La question se pose également lorsque la vie utile de l'éolienne est terminée et qu'il faut démonter la structure.

Un autre point qui me questionne est sur l'immense masse de béton armé servant de pied pour cette tour. Qu'arrivera-t-il de ce bloc de béton une fois l'éolienne arrivée en fin de vie? Je sais qu'un règlement municipal interdit l'enfouissement dans la terre de toute fondation de béton.

Durant la première partie du BAPE qui consiste aux questions sur le projet, le promoteur nous a dit qu'il voulait fermer des fossés et améliorer les pentes de champs avec la terre sortie du trou. Au Québec, la couche de terre arable est d'environ 25cm et la terre sous cette couche est très peu fertile. Cette terre qu'on appelle terre de sous-sol est peu propice à l'agriculture car elle est très pauvre en matières organiques et fertilisantes. Ça prend des années et beaucoup de matière organique (exemple: Fumier) pour rendre ce sol fertile et adéquat à l'agriculture. Je crois donc que le promoteur ne va pas prendre seulement 9 ha de terre pour les éoliennes mais il va également déranger une grande surface avec les chemins d'accès en plus d'étendre des milliers de tonnes de sols non fertiles sur de très bonnes terres agricoles.

Durant l'été 2010, j'ai eu la chance de parler avec M. Éric D'Oosterlinck. M. D'Oosterlinck est président de la compagnie FPRL situé à Obaix en Belgique. La compagnie est spécialisée dans la construction de machines agricoles et commerciales. Elle est également dépositaire pour la

plateau d'argent. La majorité des grandes villes sont construites sur les meilleures terres de ce monde. C'est normal car ces cités sont situées sur le bord de l'eau pour avoir les voies navigables (très important dans le temps). Or, les meilleures terres sont également en bordure des cours d'eau. Cela permettait, au début de la colonisation et encore maintenant, de produire les denrées nécessaires et proche pour la population. Au Québec, à peine 2% de la surface de la province est propice à la culture et sur ce, toutes les terres n'ont pas la qualité de sol que nous retrouvons ici. Nous perdons déjà des centaines d'hectares cultivés par année pour la construction des routes, pour le passage des gazoducs, pour l'accroissement urbain et j'en passe. De grâce, ne permettez pas ces industries nous imposer des éoliennes sous prétexte qu'il est avantageux pour eux d'être proche des centres urbains pour minimiser les frais de transport électrique. Somme-nous victime de la distance qui nous sépare de la ville. Il y a tellement d'espaces incultes à l'agriculture, peu ou pas habités qui répondraient tellement mieux au projet même si je ne crois pas que l'éolienne soit la meilleure alternative électrique pour notre province. Je crois que l'hydroélectricité a été et est encore la solution la plus rentable et durable au Québec.

J'aimerais apprendre à mes enfants les richesses du métier d'agriculteur, comment travailler avec la nature, comment fonctionne un sol, comment on s'en occupe et le respecte. J'aimerais surtout leurs laisser en héritage un milieu agricole façonné par le milieu rural et non pas par des industries qui ne vivent pas dans notre communauté.

Merci!

The first part of the paper discusses the importance of the research and the objectives of the study. It then proceeds to a literature review, followed by a description of the methodology used. The results of the study are presented in the next section, and the paper concludes with a discussion of the findings and their implications for practice and policy.